



# CFE-CGC/UNSA France Télécom - Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : [secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org](mailto:secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org)

Réf. : SC/NM/05-12-2011

Ministère de l'Economie, des Finances  
et de l'Industrie  
Agence des Participations de l'Etat  
139, rue de Bercy  
75572 Paris cedex 12

A l'attention de **Madame Anne-Michelle BASTERI**

Paris, le 05 décembre 2011

Objet : Urgent - France Télécom dossier d'actionariat salarié « Orange Success 2007 » - conséquences de l'annulation de l'arrêté du 22 jan 2008 du MINEFI par le Conseil d'Etat le 21 novembre 2011

Madame,

Suite à la décision du Conseil d'Etat n°314652 en date du 21 novembre 2011, annulant l'arrêté du 22 janvier 2008 fixant les modalités de réduction des demandes d'actions France Télécom, nous souhaiterions nous entretenir avec vous des conséquences de cette décision.

A titre d'information, et en attendant notre réunion, vous trouverez ci-joint l'information que notre syndicat, à l'origine de la requête, a publié.

- [http://www.adeas-ftgroup.org/wp-content/uploads/2011/11/EpargneActionariat\\_SpecialOrangeSuccess\\_Nov2011\\_Nationale.pdf](http://www.adeas-ftgroup.org/wp-content/uploads/2011/11/EpargneActionariat_SpecialOrangeSuccess_Nov2011_Nationale.pdf) posté le 18/11/2011

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur l'urgence de la situation. En effet les délais de mise en œuvre d'un nouvel arrêté peuvent être longs, compte tenu des contraintes de l'AMF. Ainsi, si un nouvel arrêté n'est pas publié et mis en œuvre très rapidement, un risque supplémentaire existe de voir CALYON et certains salariés attaquer l'État et France Télécom si le débouclage de l'opération à effet de levier prévu en avril 2012 se déroule mal.

.../...

Compte tenu des délais incompressibles de l'AMF, les Conseils de Surveillance des différents fonds d'actionnariat salarié ont été convoqués par France Télécom le 7 décembre 2011 pour décider dans les semaines qui viennent des conditions de débouclage des opérations à effet de levier.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Madame, l'assurance de notre considération distinguée.



**Maxence d'Eprémesnil**  
Délégué Syndical CFE-CGC/UNSA France Télécom-Orange  
Représentant CFE-CGC/UNSA au Conseil de Surveillance « Orange Success »

En PJ : Décision du Conseil D'Etat du 21 novembre 2011 et Dépêche de l'AFP du 22 novembre 2011

Copie : Monsieur Olivier BOURGES, Directeur Général Adjoint de l'APE  
Monsieur Sébastien CROZIER, Président du syndicat CFE-CGC / UNSA